

**PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION
(2015-2019)**

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ET

RÉPUBLIQUE DU MALI

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : PARTENARIAT ENTRE LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET LA RÉPUBLIQUE DU MALI

- 1.1. L'historique et les principaux accords bilatéraux entre le Luxembourg et le Mali..... p.3
- 1.2. Les objectifs du partenariat entre le Luxembourg et le Mali..... p.3
- 1.3. Les stratégies et principes de la Coopération luxembourgeoise..... p.4

CHAPITRE 2: ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

- 2.1. La stratégie de développement du Mali..... p.5
- 2.2. Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds..... p.6
- 2.3. Analyse de la cohérence des politiques..... p.7

CHAPITRE 3 : OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES

- 3.1. L'objectif global et les objectifs spécifiques..... p.7
- 3.2. Les résultats escomptés..... p.7
- 3.3 La concentration sectorielle et géographique..... p.8
- 3.4. Les modalités d'intervention..... p.12

CHAPITRE 4 : EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

- 4.1. Utilisation des systèmes nationaux..... p.13
- 4.2. Fiscalité et mobilisation des ressources internes..... p.13
- 4.3. Coopération triangulaire et Sud-Sud..... p.13
- 4.4. Coopération avec le secteur privé..... p.14
- 4.5. Coopération avec la société civile..... p.14

CHAPITRE 5 : THÉMATIQUES TRANSVERSALES

- 5.1. Genre..... p.14
- 5.2. Gouvernance..... p.14
- 5.3. Environnement et changement climatique..... p.14

CHAPITRE 6 : PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC

- 6.1. Planification budgétaire et financière..... p.15
- 6.2. Allocation indicative des ressources financières..... p.15
- 6.3. Suivi-évaluation..... p.15
- 6.4. Fonds d'études et d'assistance technique p. 16
- 6.5. Matrice de suivi des résultats P. 16

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice de suivi des résultats

Annexe 2 : Document de programmation conjointe de l'Union européenne

Annexe 3 : Liste des accords précédents entre le Luxembourg et le Mali

CHAPITRE 1: PARTENARIAT ENTRE LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET LA RÉPUBLIQUE DU MALI

1.1. L'historique et les principaux accords bilatéraux entre le Luxembourg et le Mali

L'Accord général de Coopération, signé le 26 novembre 1998, définit les relations de coopération entre le Luxembourg et le Mali, qui se place au service de la réduction de la pauvreté. En 1999, le Mali devient un pays partenaire bilatéral et le premier Programme indicatif de Coopération, le PIC I (2003 – 06), a été signé en janvier 2003. Le PIC II (2007 – 2011) s'est calqué sur le premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2007 – 11) avec comme secteurs prioritaires la formation et l'insertion professionnelle, la santé, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et la bonne gouvernance.

Suite au coup d'Etat en mars 2012 et l'occupation partielle du nord pendant la même année, la Coopération luxembourgeoise a continué à travailler au niveau déconcentré pour subvenir aux besoins des populations les plus touchées par la crise. Après l'adoption par l'Assemblée nationale malienne de la Feuille de Route pour la Transition en février 2013, les autorités maliennes et luxembourgeoises ont adopté conjointement la « Stratégie intérimaire pour la République du Mali – Vers une reprise complète de la coopération au développement (2013 – 14) ». Ceci a permis de prolonger les activités du PIC II jusqu'à la fin 2014, voire juin 2015 pour certains programmes. Le Luxembourg a de plus fourni un appui constant tout au long de la crise dans le domaine humanitaire et de la sécurité alimentaire ainsi qu'aux réfugiés maliens. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel, suite à l'élection du Président Ibrahim Boubacar Keïta en août 2013, a permis de rétablir les discussions sur le PIC III, dont les grandes lignes ont finalement été définies lors de la 7^e Commission de partenariat, qui s'est tenue à Bamako le 3 juin 2014. A cet effet, l'Ambassade du Grand-Duché du Luxembourg à Dakar, accréditée au Mali, a ouvert une annexe avec un diplomate à Bamako en mai 2014 pour appuyer le processus d'identification du PIC III.

Le riche patrimoine culturel du Mali a également été pris en compte par la coopération bilatérale entre le Mali et le Luxembourg, qui, depuis 2004, a soutenu à travers un programme multilatéral avec l'UNESCO et ensuite au niveau bilatéral avec Lux-Development, la conservation des manuscrits de Tombouctou, dans l'objectif de contribuer à la recherche scientifique ainsi qu'au développement du tourisme et donc au développement économique de la région de Tombouctou. Depuis 2010, la coopération au développement est complétée par une coopération académique entre l'Université du Luxembourg et les facultés des sciences économiques et de droit des Universités de Bamako. La coopération entre les barreaux malien et luxembourgeois s'ajoute à cette coopération dans le domaine juridique.

1.2. Les objectifs stratégiques du partenariat entre le Luxembourg et le Mali

Des liens étroits et de longue date unissent le Luxembourg et le Mali et la politique menée avec ce pays partenaire illustre de manière exemplaire l'approche dite des 3D de la politique étrangère luxembourgeoise, et qui consiste à combiner de la manière la plus cohérente possible les volets suivants diplomatie – développement – défense. Les relations historiques en matière de coopération au développement sont harmonieusement complétées par des relations politico-diplomatiques et, depuis le coup d'Etat de mars 2012, par des relations sur le plan de la défense. En plus du dialogue politique annuel avec le Mali, le Luxembourg contribue ainsi activement aux discussions politico-diplomatiques portant sur le Mali, notamment au sein de l'UE et des différentes instances onusiennes.

Le Luxembourg contribue par ailleurs activement au maintien de la paix et de la sécurité au Mali, aussi bien par un soutien financier à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), que par la participation d'un sous-officier de l'Armée à la mission de formation de l'Union européenne (EUTM Mali) et la participation d'un agent de la Police grand-ducale à la mission de renforcement des capacités de l'Union européenne (EUCAP Mali).

Le partenariat entre le Luxembourg et le Mali est également à resituer dans son contexte régional, le Mali étant l'un des cinq pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise (parmi neuf au total), se situant en Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina Faso, Niger, Sénégal et Cap Vert). Etant donné la proximité régionale et le fait que les cinq pays partagent des défis communs, le Luxembourg porte une attention toute particulière aux démarches en cours visant une intégration sous régionale ouest africaine accrue. Dans ce contexte, il s'implique activement dans les discussions autour des stratégies Sahel, tant de l'UE que des Nations unies, et contribue activement aux efforts de la communauté internationale visant à rendre ces stratégies aussi pertinentes et opérationnelles que possible.

1.3. Les stratégies et principes de la Coopération luxembourgeoise

La Coopération luxembourgeoise au développement se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre.

Les actions de la Coopération luxembourgeoise s'inscrivent d'ici 2015 dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans la réalisation des objectifs du développement durable qui en prendront la relève tout en élargissant le champ d'action. Cependant, les principaux secteurs d'intervention de la coopération resteront dans le domaine social: la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelle, le développement local et l'accès à l'eau et à l'assainissement. Des initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance et des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont encouragées au niveau conceptuel et opérationnel.

Par souci d'efficacité et d'impact, la Coopération luxembourgeoise cible un nombre restreint de pays partenaires tout en mettant à profit les bénéficiaires d'une approche régionale et en tenant compte des situations de fragilité. La concentration sectorielle résulte aussi de la volonté d'avoir un impact réel, voire d'assumer un rôle de chef de file parmi les bailleurs dans certains de ces secteurs. L'esprit de partenariat, qui se traduit par le souci de l'appropriation des programmes et projets par les bénéficiaires, préside à la mise au point des programmes pluriannuels de coopération - les programmes indicatifs de coopération (PIC).

En termes d'aide publique au développement (APD), la Coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des pays industrialisés qui y consacrent plus de 0,7 pour cent de leur revenu national brut (RNB). Le programme gouvernemental de l'actuelle législature (2013-2018) confirme l'engagement du Luxembourg à maintenir son APD à 1% du RNB et précise qu'il s'agit d'une APD entièrement basée sur les dons, qui est par principe non liée. L'APD est mise en œuvre par les instruments de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) et de l'appui aux programmes.

L'APD luxembourgeoise comprend par ailleurs un important volet d'action humanitaire sous forme d'aide d'urgence pour répondre aux catastrophes humanitaires, aux catastrophes naturelles et à des conflits violents, incluant aussi un volet « prévention » des catastrophes humanitaires ainsi qu'un volet « transition » entre une catastrophe humanitaire, la reconstruction et la reprise des activités de développement, y compris un volet « résilience ».

En parallèle, la Coopération luxembourgeoise est activement impliquée dans le débat et la mise en œuvre de nouveaux standards de qualité et d'efficacité de l'aide. Elle respecte les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (appropriation, harmonisation, alignement, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle), le Programme d'action d'Accra et le Partenariat mondial de Busan et de Mexique, de même que les engagements pris dans le cadre du Code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail. Guidée par les principes de l'efficacité du développement, la Coopération luxembourgeoise s'inscrit pleinement dans le cadre de la programmation conjointe au niveau de l'UE et applique une approche sectorielle, mettant en œuvre des programmes favorisant une plus grande utilisation des systèmes nationaux et ouverte aux nouvelles modalités de l'aide, en ayant recours à la gestion axée sur les résultats.

Depuis 2009, plusieurs stratégies sectorielles complètent la stratégie générale et les principes de la Coopération luxembourgeoise. Elles couvrent les principaux domaines d'action, à savoir : l'action humanitaire, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement local, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, l'environnement et le changement climatique, le genre, la gouvernance, la microfinance, la santé et le renforcement des institutions et des capacités.

CHAPITRE 2: ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

2.1. La stratégie de développement du Mali

Le Mali s'est donné des axes politiques de refondation et de développement. Avant la crise de mars 2012, le Cadre stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) a été adopté en Conseil des Ministres le 28 décembre 2011 pour la période 2012-2017. Le CSCR est la stratégie de développement nationale, préparée par le gouvernement avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

Sous la transition et depuis le retour de l'ordre constitutionnel en août 2013, cette stratégie a été complétée par d'autres documents comme le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014) et le Plan d'Action Gouvernemental (PAG) pour la période 2013-2018. Ces deux documents, qui constituent en fait des plans d'action déclinant les axes du CSCR, prennent en compte de nouveaux défis apparus suite à la crise de 2012. Le PAG s'est fixé comme priorités : « la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes, la réconciliation des Maliens et la consolidation de la cohésion sociale, la refondation des institutions publiques et l'approfondissement de la démocratie, la promotion des femmes et des jeunes et la construction d'une économie émergente ».

Le PAG comprend six axes d'intervention prioritaires pour la période 2013-2018 : (i) la mise en place d'institutions fortes et crédibles ; (ii) la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; (iii) la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale ; (iv) la reconstruction de l'école malienne ; (v) la construction d'une économie émergente ; (vi) la mise en œuvre d'une politique active de développement social. Ces six axes ont été confirmés dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement adoptée par l'Assemblée Nationale en séance plénière le 2 mai 2014.

2.2. Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds

La coordination des partenaires techniques et financiers

Le Mali est l'un des quelques pays d'Afrique dans lesquels la coordination des partenaires techniques et financiers avec le gouvernement et entre eux est exemplaire. Elle se base sur une organisation en mode *troïka* et repose sur les outils techniques que sont la cellule du Cadre stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) du Ministère de l'Economie et des Finances, le pool technique des partenaires techniques et financiers et le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA). De plus, l'architecture des groupes thématiques permet un travail permanent de collaboration entre partenaires techniques et financiers, ONG et services techniques de l'Etat. Cette architecture a dû évoluer au moment de l'urgence humanitaire en 2012 et 2013 avec la création de clusters dédiés aux actions d'urgence. Le Luxembourg participe à toutes les instances de la coordination entre les partenaires techniques et financiers, qui concernent ses secteurs d'intervention, dont notamment le développement rural, la formation professionnelle et la décentralisation. Au nord, la participation dans les clusters sera renforcée en vue d'éviter toute duplication dans un contexte très fragile.

La Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP)

Le principal document de référence de la coordination des programmes des partenaires techniques et financiers avec ceux du gouvernement est la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) (2008-2011). En 2012, l'évaluation de la SCAP avait été finalisée et l'étude sur les avantages comparatifs avait débuté lorsque le coup d'Etat du 22 mars de la même année a interrompu les travaux. Durant cette crise, les partenaires techniques et financiers ont poursuivi ce processus par un positionnement consensuel et l'élaboration d'une note de sortie de crise. En octobre 2013, le gouvernement a annoncé la reprise des travaux de la SCAP II, qui est une réponse commune des partenaires techniques et financiers aux priorités du gouvernement en prenant en compte les leçons tirées communément de la crise. Le document est élaboré conjointement avec le gouvernement à travers ses structures spécialisées, notamment le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA), en se référant au Plan d'Action Gouvernementale (PAG) (2013 – 18). Le Luxembourg a participé aux cadres de concertation, qui ont alimenté la rédaction de la SCAP II.

La programmation conjointe de l'Union européenne

La programmation conjointe de l'Union européenne est un cadre de référence pour coordonner les programmes de développement de l'UE et de ses Etats membres au Mali sur la période allant de 2014 à 2018. L'objectif général est de contribuer à la promotion d'une croissance durable, inclusive et créatrice d'emplois ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, la programmation conjointe vise à appuyer la refondation de l'Etat, la réconciliation nationale ainsi que l'instauration de la paix et de la sécurité au Mali. Elle s'aligne donc aux priorités du Plan d'Action Gouvernementale (PAG) (2013 – 18) et forme la base pour l'élaboration de la SCAP II. Le Luxembourg a participé à l'élaboration du document de programmation conjointe de l'Union européenne en contribuant notamment à certains sous-secteurs comme la formation professionnelle, mais aussi au groupe de travail sur le développement rural.

La programmation conjointe forme, du point de vue de son analyse sectorielle, l'épine dorsale du PIC III et constitue pour le Luxembourg un engagement utile visant à la bonne coordination avec l'UE et ses Etats membres au Mali, et qui permet de resituer la contribution luxembourgeoise dans son contexte européen et d'en mesurer ainsi sa valeur ajoutée, permettant ainsi aux autorités maliennes d'approfondir son partenariat avec l'Union européenne dans son ensemble et de situer la valeur ajoutée de notre coopération bilatérale dans un cadre européen.

2.3. Analyse de la cohérence des politiques

Les parties maliennes et luxembourgeoises s'engagent à veiller à la bonne cohérence de leurs politiques nationales afin de réaliser les objectifs de développement partagés et en vue d'éviter des impacts négatifs sur leurs activités de coopération. Les politiques concernées en premier lieu sont: le commerce, l'environnement et le changement climatique, la sécurité, l'agriculture et la pêche, la dimension sociale de la mondialisation, l'emploi et le travail décent, les migrations, la recherche et l'innovation, la société de l'information, le transport et l'énergie.

Les autorités maliennes et luxembourgeoises s'engagent à s'informer mutuellement d'éventuelles incohérences dans le programme et prévoient d'en discuter à l'occasion des Commissions de partenariat, qui se tiennent annuellement au niveau ministériel. Lors de ces dernières, les deux parties conviennent de poursuivre les discussions sur les questions dont les réponses n'auront pas été trouvées dans les échanges entre leurs représentations impliquées dans le suivi opérationnel de la coopération.

CHAPITRE 3: OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES

3.1. L'objectif global et les objectifs spécifiques

L'objectif global du présent PIC III est d'appuyer le gouvernement du Mali dans ses efforts visant à réduire la pauvreté, à travers un appui à la croissance inclusive et durable et à la réduction de l'insécurité alimentaire, et de l'appuyer au retour de la paix et de la stabilité au nord du Mali.

Les objectifs spécifiques, qui seront ciblés à travers les axes et secteurs prioritaires, sont le développement économique du monde rural, la formation professionnelle en vue d'améliorer le taux d'emploi des jeunes et des femmes et l'accompagnement de la réforme de la décentralisation pour mettre les collectivités territoriales au centre du développement économique et social des régions. Le genre, la gouvernance, l'environnement et le changement climatique seront abordés de façon transversale tout au long du PIC III.

Tous les points retenus dans le présent document seront explicités et plus détaillés au cours de la formulation.

3.2. Les résultats escomptés

Les principaux résultats escomptés reflètent ceux de la programmation conjointe de l'Union européenne (2014 – 18) dans le champ d'activités du PIC III. Les détails sont élaborés dans la matrice de suivi des résultats en annexe.

Développement rural et sécurité alimentaire

- 1.1 La production agricole est intensifiée de manière durable, moderne et compétitive et les produits agricoles sont valorisés, notamment sur les exploitations familiales;
- 1.2 L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont réduites structurellement et de manière durable (AGIR (Alliance Globale pour l'Initiative Résilience), CSCRP);
- 1.3 La gouvernance, y compris le cadre institutionnel, du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, est renforcée.

Formation et insertion professionnelle

- 2.1 Les apprentissages pour les jeunes et les femmes sont améliorés et l'efficacité du système éducatif est renforcée;
- 2.2 L'insertion professionnelle dans le milieu rural est favorisée.

Décentralisation et bonne gouvernance

- 3. La capacité de l'Etat et des Collectivités Territoriales à mobiliser les ressources financières, à promouvoir le développement économique régional et à délivrer des services publics de base à travers les structures décentralisées est renforcée, ceci dans le respect des principes de bonne gouvernance.

3.3. La concentration sectorielle et géographique

3.3.1 Zone de concentration Sud

La zone de concentration Sud recouvre la région de Ségou et le cercle de Yorosso dans la région de Sikasso. En attendant la réforme de la décentralisation, les interventions se focaliseront avant tout sur les zones du territoire qui représentent actuellement les cercles de Ségou, San, Tominian, Bla (région de Ségou) et Yorosso (région de Sikasso), mais peuvent aussi concerner d'autres cercles de la région de Ségou si cela s'avère nécessaire au cours de la formulation des projets. Le choix de cette zone s'est fait dans le souci de renforcer les acquis du PIC II et de concentrer l'action de la Coopération luxembourgeoise afin d'avoir un meilleur impact. Le partenariat avec l'Université de Bamako sera localisé dans la capitale même avec des appuis ponctuels dans la sous-région ouest-africaine.

3.3.1.1 Développement rural et sécurité alimentaire

Le Mali avec ses énormes potentialités en matière de superficies aménageables sous forme de bas-fonds et de périmètres maraîchers, peut assurer une production sécurisée et durable et contribuer au développement économique ainsi qu'à l'atteinte de la sécurité alimentaire du pays. Dans cette perspective, l'expérience positive de la Coopération luxembourgeoise au cours du PIC I et du PIC II dans la plaine de San a conduit les parties luxembourgeoises et maliennes à soutenir davantage ce secteur. L'agriculture familiale, les organisations paysannes ainsi que les petites et moyennes entreprises bénéficieront en première ligne de ce programme. L'intervention s'inscrit notamment dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole de septembre 2006, qui fixe les orientations de la Politique de Développement Agricole (PDA) du Mali approuvée en août 2013, ainsi que sur les plans sectoriels du Ministère du Développement rural. L'intervention se fait aussi dans la perspective de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR).

Le choix des filières

La principale composante de la zone de concentration Sud se concentrera sur le développement rural à travers un appui à la production agricole en se basant sur deux filières émergentes, devant apporter un pouvoir d'achat aux populations locales, et au moins une filière liée à la sécurité alimentaire. La diversification des filières répond aux attentes des populations locales de créer une certaine résilience face aux crises alimentaires et aux fluctuations des prix du marché. Pour le choix des filières, il s'agit donc de respecter des critères de demande du marché pour les filières émergentes, d'une part, et de la demande nutritionnelle des populations locales, d'autre part. Le choix se fera aussi en fonction des bassins de production de ces filières. L'impact environnemental ainsi que l'implication des femmes et des jeunes dans l'exploitation de ces filières sont d'autres critères qui seront respectés et analysés au cours de la formulation du programme. A priori, le sésame, le fonio (filières émergents) et le riz (filière sécurité alimentaire) dans les cercles de San, Bla, Tominian, Ségou et Yorosso, seront étudiés comme possibles filières de ce programme. Une filière horticole ainsi que la pisciculture peuvent de même être envisagés pour diversifier davantage la production locale et ainsi répondre aux différents besoins des populations locales.

L'approche « chaîne de valeurs »

L'approche préconisée est celle d'un soutien aux chaînes de valeurs des filières, de façon à ce que les bénéficiaires soient soutenus de la production à la transformation, à la conservation et finalement à la commercialisation des filières choisies à travers leur acheminement sur le marché national et régional. Dans un premier temps, il s'agit de mettre en place les mesures d'accompagnement nécessaires pour accroître la production et la productivité agricole, à travers des soutiens en appui-conseil, aux équipements ainsi qu'aux semences. Des aménagements sous forme de bas-fonds et de périmètres maraîchers avec des systèmes d'irrigation de proximité seront installés en fonction des bassins de production choisis. L'accès aux formations continues pour la transformation ainsi qu'à des magasins de stockage est prévu comme un deuxième maillon important dans la chaîne de valeurs, afin d'améliorer la qualité du produit fini. Finalement, les bénéficiaires auront accès à des formations dans l'élaboration de plans d'entreprises. L'expérience de la Coopération luxembourgeoise dans l'appui à la professionnalisation et l'autonomisation d'organisations paysannes dans la plaine de San a été très fructueuse et constituera un modèle à suivre. L'accès au crédit agricole, qui fait souvent défaut en zone rurale, est aussi appuyé tout au long de cette chaîne de valeurs. La constitution d'un fonds de garantie est envisagée dans ce cadre pour donner aux populations les plus pauvres la capacité financière pour intégrer la production agricole. Un accent particulier sera mis sur l'implication des femmes et des jeunes tout au long de la chaîne de valeurs des filières choisies.

3.3.1.2 Formation et insertion professionnelle

La formation et l'insertion professionnelle au Mali est confrontée au défi majeur d'adapter l'offre de formation aux besoins réels du marché de travail. L'accès au crédit pour les élèves sortant des centres et des instituts de formation professionnelle, à travers l'adaptation de produits financiers des institutions de microfinance aux besoins de ces premiers, représente de même un grand défi. Cette composante capitalisera sur les acquis du PIC II, tout en se concentrant plus sur les métiers liés à l'agriculture pour rendre plus efficace l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. Elle bénéficiera en fin de compte aussi au secteur privé.

Adaptation de la formation professionnelle au monde rural

L'opérationnalisation des centres et des instituts de formation professionnelle, construits sous le PIC II, est une des priorités de cette composante. Il s'agit d'orienter davantage les formations diplômantes vers le secteur agricole avec le développement de programmes de formation pour les métiers jugés porteurs dans l'objectif d'accompagner les différents maillons de la chaîne de valeurs des filières agricoles. Afin de subvenir aux besoins de formation professionnelle du monde rural, des programmes de formation continue et mobile sont développés pour appuyer aussi les agriculteurs, qui n'ont pas les moyens pour accéder aux centres de formation professionnelle. Il est également nécessaire d'approfondir les programmes de formation pour les maîtres artisans et les formateurs de formateurs devant accueillir les apprentis du dispositif d'apprentissage. L'appui au socle de la formation professionnelle est maintenu, notamment à travers l'appui à l'autonomisation de la gestion pédagogique, administrative et financière des instituts de formation professionnelle (IFP) ainsi qu'à travers le soutien continu à la mise en place d'un cadre de reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle. L'Approche par Compétences (APC), développée déjà au cours du PIC II, est approfondie et élaborée.

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des élèves sortant des centres et instituts de formation professionnelle est appuyée à travers une meilleure adaptation des produits financiers des instituts de microfinance aux besoins des bénéficiaires et des marchés pour encourager l'entrepreneuriat. Il s'agit aussi de soutenir la création de partenariats avec les acteurs du secteur privé, dont les petites et moyennes entreprises et les organisations paysannes. Un accompagnement des bénéficiaires pour l'élaboration de plans d'entreprises est nécessaire et des mesures d'incitation en faveur des petites et moyennes entreprises et des organisations paysannes pour accueillir des stagiaires sont envisagées. Un accent particulier est mis sur le suivi des élèves sortant des centres et instituts de formation professionnelle ainsi que sur la promotion de la femme.

3.3.1.3 Décentralisation et bonne gouvernance

Le secteur de la décentralisation figure comme un enjeu de taille dans le Programme d'Action Gouvernemental PAG (2013 – 18). Cette composante appuiera le gouvernement dans sa réforme de la décentralisation, qui permettra un développement équilibré du territoire national. Les mécanismes de la restitution publique vis-à-vis des citoyens et la coopération avec la société civile seront renforcés ainsi que la gestion du foncier améliorée. Cette intervention capitalisera sur les acquis du PIC II, que sont les formations pour les autorités locales, la diffusion des textes de base sur la décentralisation, ainsi que les bâtiments des services administratifs, qui ont été construits ou réhabilités et doivent maintenant être rendus opérationnels.

Décentralisation

En vue d'appuyer les autorités maliennes vers la régionalisation avec la mise en place de nouvelles structures comme les Agences de Développement Régional (ADR), cette composante soutiendra le renforcement de capacités des collectivités territoriales, dont les autorités de tutelle et les élus locaux. Il s'agit d'améliorer leur gestion du développement régional pour les mettre au centre du développement économique, social et culturel et en faisant d'elles le lieu de mise en cohérence des planifications locales. L'appui-conseil ainsi que des formations aux acteurs de la décentralisation sur des techniques de gestion sont envisagés, afin d'accompagner le transfert effectif des ressources et des compétences de l'Etat central vers les collectivités territoriales.

Bonne gouvernance

Dans la perspective de sensibiliser et de faire participer davantage la population locale dans la réforme de la décentralisation, cette composante appuie de façon inclusive et en partenariat avec la société civile locale, la participation citoyenne afin de permettre un meilleur contrôle de la dépense publique et de la mobilisation fiscale au niveau régional. La gestion du foncier dans le monde rural présente encore beaucoup de défis, qui freinent en partie le développement économique des régions. Dans cette perspective, un appui au fonctionnement des commissions foncières comme mécanisme local de prévention et de gestion des conflits fonciers en milieu rural est prévu.

3.3.1.4 Partenariat entre l'Université du Luxembourg et les Universités de Bamako

Depuis 2010, une action de coopération est menée par la Faculté de Droit et d'Economie de l'Université du Luxembourg avec l'Université des Sciences juridiques et politiques et avec l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako. Chaque année, des professeurs en Droit et en Economie de l'Université du Luxembourg viennent enseigner à Bamako et des enseignants de Bamako sont invités à Luxembourg. Les déplacements ont été interrompus pendant un an à cause de la crise, mais ils ont repris en 2014.

Le PIC III ambitionne d'étendre ce partenariat avec un soutien concret et ciblé aux efforts de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. La Faculté de Droit et d'Economie de l'Université du Luxembourg appuiera dans ce sens la coordination de l'Université de Bamako avec d'autres universités partenaires de la sous-région. Un soutien conséquent sera donné à l'enseignement supérieur, à la formation des enseignants et à la recherche en général dans le domaine du Droit et de l'Economie. Concrètement, la mise en place d'un programme de Master en Droit et d'un programme de Master en finance d'entreprise est envisagée ainsi que des initiatives pour structurer davantage la recherche dans ces domaines. Un appui en ressources documentaires ainsi qu'à la gouvernance de l'Université des Sciences juridiques et politiques et l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako sera apporté.

3.3.2 Zone de concentration Nord

La Coopération luxembourgeoise est présente depuis 1999 dans la région de Kidal avec un programme intégré. L'élargissement de ce partenariat de longue date vers la région de Gao constitue une nouveauté sous le PIC III.

3.3.2.1 Région de Kidal

Développement rural et sécurité alimentaire

En vue de favoriser le développement rural et la sécurité alimentaire de la région de Kidal, cette composante vise notamment un soutien aux moyens d'existence des populations locales comme le pastoralisme ainsi que l'économie de l'oasis, après une analyse en amont de leur impact environnemental. Il s'agit d'améliorer la disponibilité de l'eau pour les populations rurales et le bétail et de soutenir, en collaboration avec les autorités locales et les autres partenaires techniques et financiers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional de sécurité alimentaire.

Santé et assainissement

Dans le souci d'améliorer l'accès des populations de la région de Kidal aux soins de santé de qualité, il s'agit notamment de renforcer ce volet à travers des réhabilitations et l'équipement des centres de santé. Il s'agit de même de soutenir l'émergence d'un système de gestion locale efficace et efficient de la santé dans les différentes communes. Afin de créer un environnement sain dans les principaux centres de concentration des populations, cette composante appuiera l'élaboration et accompagnera la mise en œuvre de stratégies et de plans d'assainissement.

Formation et insertion professionnelle

En vue de donner des perspectives aux jeunes et particulièrement aux femmes, le PIC III donnera comme par le passé un appui conséquent à la formation professionnelle dans la région de Kidal. Il s'agit d'assurer aux jeunes une formation professionnelle initiale et continue répondant aux besoins et nécessités en milieu rural. Le dispositif de formation duale sera notamment soutenu à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'installation et d'équipement d'artisans. A l'issue de leur formation, il s'agit de mettre à disposition des jeunes des initiatives favorisant leur insertion économique. Finalement, dans ce cadre, la Coopération luxembourgeoise appuiera des initiatives pour promouvoir la culture locale en tant qu'un des moteurs de la vie régionale et au retour de la stabilité.

Décentralisation et bonne gouvernance

Dans la perspective d'aider la région de Kidal vers un retour à la normalité, cet axe appuiera le processus de décentralisation à travers de l'appui-conseil aux collectivités territoriales pour les placer au centre du développement économique, social et culturel de la région. Comme lors du PIC II, un appui conséquent sera aussi donné aux mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits ainsi que d'implication des communautés au développement local, en vue d'améliorer la participation citoyenne.

3.3.2.2 Région de Gao

Développement rural et sécurité alimentaire

Vu la disponibilité de terres aménageables le long du fleuve Niger, cette composante appuiera la production et la productivité des périmètres irrigués ainsi que les sites halieutiques et maraîchers. Un accent fort sera donné à la sécurisation des produits et sous-produits issus de l'élevage. Dans cette perspective, il s'agit d'améliorer la disponibilité de l'eau pour les populations rurales ainsi que le bétail et de soutenir avec les autorités locales et les autres partenaires techniques et financiers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional de sécurité alimentaire.

Formation et insertion professionnelle

En vue de donner des perspectives économiques aux jeunes, il faut améliorer leur accès à une formation professionnelle initiale et continue répondant aux besoins et nécessités de la région de Gao, notamment en milieu rural. Comme à Kidal, le dispositif de formation duale sera soutenu à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'installation et d'équipement d'artisans. Des mesures devant favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes sont envisagées.

3.4. Les modalités d'intervention

3.4.1 Coopération bilatérale

La coopération bilatérale constitue la principale modalité d'intervention de ce programme.

Les trois axes de la zone de concentration Sud seront accompagnés par l'agence d'exécution du Luxembourg, Lux-Development S.A, en concertation étroite avec les services techniques maliens et les collectivités territoriales.

L'agence d'exécution PROMAN S.A. exécutera, en étroite consultation avec les autorités nationales et locales, les programmes de la Coopération luxembourgeoise à Kidal et à Gao.

Des fonds additionnels à l'enveloppe du PIC seront réservés à la mise en œuvre de microprojets au profit d'institutions ou associations maliennes et au bénéfice des relations bilatérales de manière générale.

Le partenariat entre l'Université du Luxembourg et les Universités de Bamako sera mis en œuvre par les parties concernées.

3.4.2. La coopération multilatérale

Des appuis complémentaires à l'action bilatérale sont envisagés en partenariat avec le système des Nations unies et la société civile. Le Bureau International du Travail (BIT) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutiendront l'axe *Formation et insertion professionnelle*, tandis que le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) appuiera l'axe *Décentralisation et bonne gouvernance*.

Dans le souci de consolider davantage l'action du PIC III au niveau du Développement rural et la sécurité alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM) appuiera aussi cet axe particulier au nord.

3.4.3. La coopération avec les organisations non gouvernementales

L'ONG SOS Faim contribuera à l'axe Développement rural et sécurité alimentaire, notamment avec la mise en place d'un fonds de garantie pour appuyer l'agriculture familiale.

Un partenariat avec la société civile est par ailleurs prévu pour la mise en œuvre de l'axe de la bonne gouvernance, où il s'agit sensibiliser et de faire participer davantage la population locale dans la réforme de la décentralisation.

La Coopération luxembourgeoise encourage par ailleurs les ONG luxembourgeoises à s'associer à des acteurs locaux compétents (y compris des ONG et associations) pour mettre en œuvre leurs activités, qui bénéficient d'un cofinancement public additionnel à l'enveloppe du présent PIC.

3.4.4. L'aide humanitaire

Lorsque des situations d'urgence nécessitent une intervention humanitaire, une aide supplémentaire peut être mise à disposition pour répondre aux besoins immédiats de la population.

3.4.5. L'appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne les opérations, y compris financières, liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement. Il comprend, entre autres, les volontaires, les experts associés auprès des Nations unies (junior professional officers) et les jeunes experts auprès des délégations de l'Union européenne, les agents de la coopération, les coopérants et assimilés, les stagiaires et les boursiers. Il mobilisera des fonds additionnels à l'enveloppe du PIC.

CHAPITRE 4: EFFICACITE DU DÉVELOPPEMENT

4.1. Utilisation des systèmes nationaux

Conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du partenariat mondial de Busan et de Mexico, le PIC III s'alignera primordialement sur les procédures maliennes en matière de passation des marchés publics, tout en renforçant les capacités des acteurs au niveau des collectivités territoriales, en charge de la maîtrise d'ouvrage. Une meilleure responsabilisation des collectivités territoriales est envisagée en encourageant l'approche du « faire faire » et en utilisant l'exécution en régie seulement en tant qu'instrument de dernier recours. La collaboration de la Coopération luxembourgeoise avec l'ANICT pourra être poursuivie en fonction des conclusions de la réforme de la décentralisation en cours.

4.2. Fiscalité et mobilisation des ressources internes

Le PIC III appuiera la fiscalité et la mobilisation des ressources internes à travers son axe *Décentralisation et bonne gouvernance*, en renforçant les capacités des collectivités territoriales et permettant ainsi un transfert plus effectif des ressources de l'Etat central vers les régions. Deuxièmement, cet axe encourage la participation citoyenne dans le contrôle de la dépense publique et de la mobilisation fiscale au niveau régional. L'appui aux commissions foncières régionales permettra aussi d'améliorer le taux de recettes fiscales du foncier.

4.3. Coopération triangulaire et Sud-Sud

La coopération triangulaire et Sud-Sud sera appuyée avant tout à travers le partenariat entre l'Université du Luxembourg et l'Université de Bamako, qui consistera notamment à promouvoir des échanges universitaires avec d'autres universités ouest-africaines.

4.4. Coopération avec le secteur privé

La coopération avec le secteur privé sera appuyée dans l'axe *Développement rural* à travers l'appui aux organisations paysannes et aux petites et moyennes entreprises. L'axe *Formation et insertion professionnelle* envisage des partenariats avec les petites et moyennes entreprises pour accueillir des élèves sortants des centres et instituts de formation professionnelle.

4.5. Coopération avec la société civile

La coopération avec la société civile est prévue sous l'axe *Décentralisation et bonne gouvernance*, où il est envisagé d'appuyer, à travers elle, la sensibilisation des populations locales par rapport à la décentralisation.

CHAPITRE 5: LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

5.1. Genre

L'égalité homme-femme, l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes sont indispensables à l'obtention de résultats en matière de développement et à la réalisation des objectifs ultimes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'appui au genre se manifeste à travers tous les axes du PIC III avec des actions concrètes, comme par exemple à travers la participation des femmes au développement agricole ou dans l'accent mis sur leur formation et insertion professionnelle. Le cadre fédérateur du genre au niveau national est la Politique nationale Genre du Mali.

5.2. Gouvernance

La stratégie « Gouvernance pour le développement » de la Coopération luxembourgeoise et les lois, règlements et stratégies du gouvernement malien en la matière servent de référence à la prise en compte de la gouvernance, de la démocratie participative, de la décentralisation et de la citoyenneté dans les interventions financées sous le PIC III. L'axe *Décentralisation et bonne gouvernance* a comme but de renforcer ce volet, notamment à travers la participation de la société civile. Un appui au fonctionnement des commissions foncières comme mécanisme local de prévention et de gestion des conflits fonciers en milieu rural est de même prévu.

5.3. Environnement et changement climatique

En référence aux processus de négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les futurs Objectifs de développement durable, ainsi que sur le cadre de développement de l'après-2015, les deux parties s'engagent à promouvoir les politiques en faveur de la conservation des ressources naturelles, du développement durable, de la fiscalité environnementale et de la régulation de la pollution. A cet effet, les stratégies environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise et du gouvernement du Mali seront prise en compte à tous les niveaux de la gestion du cycle de projet/programme, c'est-à-dire au niveau de l'identification, de la formulation, de l'instruction et de la mise en œuvre des projets/programmes.

En synergie avec la Coopération luxembourgeoise, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures luxembourgeois, premier responsable de la gestion du Fonds climat et énergie, peut mettre à disposition de la contrepartie des fonds additionnels à l'aide publique au développement, pour mener des projets de lutte contre le changement climatique dans les domaines de l'adaptation et de la mitigation, notamment à travers un recours aux mécanismes flexibles de réduction d'émission.

CHAPITRE 6: PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC

6.1. Planification budgétaire et financière

Le PIC III bénéficie d'un budget indicatif de 55 millions d'euros pour la période couvrant la durée du programme (2015-2019). Ce budget permet de financer les actions décidées d'un commun accord dans le respect des priorités du Plan d'Action Gouvernemental (PAG) et de la SCAP II. Les engagements et les déboursements sont étalés sur les cinq années du PIC, mais peuvent également être réalisés au-delà de cette période, sous réserve d'un commun accord entre les deux parties. Les engagements pourront être adaptés en fonction de la mise en œuvre du programme, de l'évolution de l'aide publique au développement luxembourgeoise et de l'évolution de la situation politique au Mali.

6.2. Allocation indicative des ressources financières

Programme indicatif 2015-2019 (en EUR)	Total PIC III
Coopération bilatérale	
Zone de concentration Sud	33.000.000
<i>Développement rural et sécurité alimentaire</i>	14.000.000
<i>Formation et insertion professionnelle</i>	9.000.000
<i>Décentralisation et bonne gouvernance</i>	9.138.500
<i>Partenariat entre l'Université de Luxembourg et de Bamako</i>	861.500
Zone de concentration Nord	13.300.000
Kidal	8.380.000
<i>Développement rural et sécurité alimentaire</i>	2.535.000
<i>Santé et assainissement</i>	2.535.000
<i>Formation et insertion professionnelle</i>	2.590.000
<i>Décentralisation et bonne gouvernance</i>	720.000
Gao	4.920.000
<i>Développement rural et sécurité alimentaire</i>	3.050.000
<i>Formation et insertion professionnelle</i>	1.870.000
Coopération multilatérale	5.500.000
<i>Développement rural et sécurité alimentaire (ZCO Nord)</i>	1.500.000
<i>Formation professionnelle et insertion professionnelle (ZCO Sud)</i>	3.000.000
<i>Décentralisation et bonne gouvernance (ZCO Sud)</i>	1.000.000
ONG	3.000.000
<i>Développement rural et sécurité alimentaire (ZCO Sud)</i>	2.500.000
<i>Décentralisation et bonne gouvernance (ZCO Sud)</i>	500.000
Fonds d'études & d'assistance technique	200.000
TOTAL	55.000.000

6.3. Suivi-évaluation

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale, à travers sa Direction Europe, du côté malien, et le Ministère des Affaires étrangères et européennes, à travers la Direction de la Coopération au développement et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar, du côté luxembourgeois, sont les organismes responsables du suivi et de l'évaluation du PIC III. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris et de la Conférence de Busan, les institutions maliennes techniques responsables des secteurs couverts par le PIC III participeront étroitement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités des projets et programmes financés par la Coopération luxembourgeoise.

Le PIC III fera l'objet d'un bilan annuel dans le cadre des Commissions de partenariat qui se déroulent alternativement à Luxembourg et au Mali. Ces commissions sont les directions responsables citées ci-dessus et associent les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le programme. Un compte-rendu conjoint est élaboré sous la responsabilité du pays hôte. Au besoin, les deux parties conviennent de se rencontrer pour faire le point sur la réalisation du programme et pour adopter les mesures destinées à faciliter sa mise en œuvre. Indépendamment du bilan annuel, les projets et programmes du PIC font systématiquement l'objet d'évaluations internes et, le cas échéant d'évaluations externes. Le PIC III pourra faire, à un moment à convenir d'un commun accord, l'objet d'un bilan approfondi à l'occasion d'une revue à mi-parcours exécutée par un bureau d'études indépendant et ainsi réadapter certains secteurs à d'éventuels nouveaux besoins.

6.4. Fonds d'études et d'assistance technique

Un fonds d'études et d'assistance technique sera mis en place, afin de pouvoir solliciter des études ou de l'assistance technique dans le cadre du PIC III. Les fonds peuvent être sollicités de commun accord et par échange de lettres entre la Direction Europe du Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale et la Direction de la Coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar.

6.5. Matrice de suivi des résultats

Une matrice de suivi des résultats se trouve en annexe et fait partie intégrante du document du PIC. Elle sera complétée au moment de la formulation des programmes.

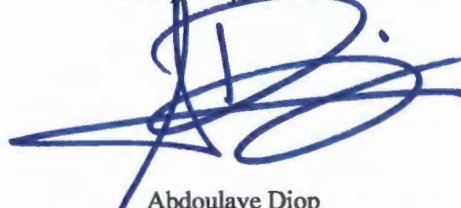
Luxembourg, le 5 mars 2015

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg



Romain Schneider
Ministre de la Coopération et de l'Action
humanitaire

Pour le Gouvernement de
la République du Mali



Abdoulaye Diop
Ministre des Affaires étrangères, de
l'Intégration africaine et de la Coopération
internationale

Annexes :

- 1) Matrice de suivi des résultats
- 2) Document de la programmation conjointe de l'Union européenne
- 3) Liste des accords précédents entre le Luxembourg et le Mali

Annexe 1

Matrice de suivi des résultats

Dans le souci d'une bonne division de travail avec l'Union européenne et ses Etats membres, la matrice de suivi des résultats du PIC III s'aligne intégralement sur les indicateurs du document de la programmation conjointe de l'Union européenne, qui figure dans l'annexe 3.

« Développement rural & sécurité alimentaire »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs européens
Objectif spécifique n° 1:	Intensifier et diversifier la production Agricole de manière durable, moderne et compétitive ainsi que valoriser les produits agricoles, notamment sur les exploitations familiales (LOA, PDA)		
R1.1. La maîtrise de l'eau est renforcée à travers la réhabilitation/construction des aménagements hydro-agricoles pour la petite, moyenne et grande irrigation (PNIP, PDA, SNDI),	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares en maîtrise totale et partielle de l'eau • Nombre de nouveaux aménagements hydro agricoles jusqu'en 2019 • % d'augmentation de tonnes produits • % des superficies en propriété/gestion des femmes • Index de production per capita dans la ZCO Nord et Sud • Production agricole per capita dans la ZCO Nord et Sud • Production de denrées alimentaires ZCO Nord et Sud 	Rapports DNGR, CPS-SDR Enquêtes/rapports projets (EM/DUE, ONG, autres acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • Allemagne • DUE • Espagne • France • Pays-Bas
R1.2 Des chaînes de valeur favorisant une croissance inclusive sont promues (PNIP-SA, PDA).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés Baseline: population active dans le secteur agricole dans la ZCO Nord et Sud • Nombre de chaînes de valeur appuyées par le GdM et accompagnées par le Luxembourg. • Nombre de formations interprofessionnelles agricoles accompagnées • % de femmes membres des coopératives (donc, avec l'accès à la propriété de la terre) • Nombre de femmes dans les positions décisionnels des interprofessions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport CPS-SDR • Rapport APECAM/CRA * Rapport CSLP * Enquêtes/rapports projets (EM/DUE, ONG, autres acteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Luxembourg ▪ Allemagne ▪ Belgique • Espagne • DUE • Pays-Bas • Danemark

Objectif spécifique n° 2 :	Réduire structurellement et de manière durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition (AGIR (Alliance Globale pour l'Initiative Résilience), CSCRP)		
R2.1. Les capacités des ménages à prévenir la malnutrition chronique sont renforcées, à travers une approche multisectorielle et des activités sensibles à la nutrition (REACH, SUN, PNN et son Plan d'Action).	<ul style="list-style-type: none"> Taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans et prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer Baseline: 27% prévalence nationale de la malnutrition chronique, dont 9.1% de forme sévère en 2011.¹ Baseline : 55% prévalence nationale de l'anémie, dont 15% de forme modérée et 1% de forme sévère chez les femmes 15-49 ans² 	Enquêtes SMART ³ Enquêtes SAP/PAM Autres enquêtes/rapports localisées sur les zones vulnérables (SAP, ONG, autres acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> Luxembourg Allemagne Belgique DUE Espagne
R2.2 Les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires au niveau national, régional et local sont renforcées (AGIR/CSCR)	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif Institutionnel adéquat pour la gestion des crises (DNSA et Système de Prévention des Crises Cf. LOA) 	Rapports des Ministères concernées ⁴	<ul style="list-style-type: none"> Luxembourg Belgique DUE
Objectif spécifique n° 3:	Renforcer la gouvernance, y compris le cadre institutionnel, du secteur agricole et de la sécurité alimentaire - nutritionnelle (LOA, PDA).		
R3.1. Un accès plus efficace, équitable et sécurisé des ressources productives (intrants, crédit, etc.) est promu (PDA, PNIP-SA),	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'exploitants et OPA qui ont accès au crédit % de femmes qui ont accès au crédit % de femmes qui ont accès aux intrants. 	Statistiques des IMF et des Banques Registre des CRA Et rapports de la CPS (des projets/programmes)	<ul style="list-style-type: none"> Luxembourg Allemagne France Belgique Suède
R3.2. Le développement institutionnel des acteurs du secteur Agricole et ses capacités sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures étatiques et d'organisations de la profession Agricole renforcées Reformes en cours du GDM (DNSA, Office du Niger, etc.) accompagnés et finalisés % de budget alloué au renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des Ministères, Rapports de la profession Agricole Rapports de la Revue Sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> Luxembourg Allemagne Belgique DUE Espagne France

¹ Dernière enquête SMART menée à l'échelle nationale en 2011. En 2013, il y a eu des enquêtes SMART au niveau des 5 régions du Sud, dans la Région de Gao et au niveau du district de Bamako, mais il n'y a pas de données nationales.

² Source : MICS 2010

³ L'enquête SMART ne précise pas le taux spécifique sur les enfants de moins de 5 ans et n'aborde pas non plus le taux d'anémie des femmes en âge de procréer.

⁴ Étant donné les fréquents changements de noms des Ministères au Mali, il semble préférable ne pas citer ici de Ministères précis, on se référera, le moment venu, aux Ministères compétents.

« Formation et insertion professionnelle »			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs européens
Objectif spécifique 1	Contribuer à l'amélioration des apprentissages pour les jeunes et les femmes et renforcer l'efficacité du système éducatif		
R1.1 La qualité des apprentissages de l'élève dans l'enseignement professionnel est améliorée	Taux d'achèvement de l'enseignement fondamental, désagrégé par sexe Nombre d'enseignants et de personnel d'encadrement formés	Annuaire Statistique de la CPS du secteur de l'Education	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • DUE
R1.2 Autonomisation des centres et des instituts de formation professionnelle pour une meilleure gestion budgétaire	Adoption de l'Arrêté interministériel en vue de l'autonomisation des centres Nombre de centres accompagnés dans une meilleure gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil des Ministres 	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg
R1.3 Mise en place d'un cadre de reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle	Adoption du projet de la loi d'orientation sur la validation des acquis par compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg
Objectif spécifique 2	Favoriser l'insertion professionnelle dans le milieu rural		
R2.1 Grâce à la formation professionnelle, dont des jeunes et des femmes, les systèmes de production agricole familiale sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> • % augmentation de la production Agricole familiale • Nombre d'intermédiaires, producteur/ices formés, dans des Centres de Formation Agricole • Nombre de technologies adaptées testés et diffusées 	<ul style="list-style-type: none"> • INSTAT, MDR • Renseignement général d'Agriculture (RGA – FAO) • Enquêtes/rapports projets (EM/DUE, ONG, autres acteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Luxembourg ▪ Allemagne ▪ Espagne

« Décentralisation et Bonne gouvernance »

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs européens
Objectif spécifique	La capacité de l'Etat et des Collectivités Territoriales de mobiliser les ressources financières, de promouvoir le développement économique régional et de délivrer des services publics de base à travers les structures décentralisées est renforcée dans le respect des principes de bonne gouvernance.		
R.1 Les collectivités territoriales sont consolidées dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage des services sociaux de base (Renforcement des capacités techniques et financières)	<p>Le taux de satisfaction de la population à l'égard des services publics communaux (disponibilité et qualité), a augmenté</p> <p>% de formation des élus et agents des CT et des ST (CFCT, ENA)</p> <p>Le rôle de 90 % des femmes élues dans les conseils régionaux et locaux est renforcé (CFCT / ENA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction (différenciés des sexes, âges et handicap) • Rapports annuels CFCT / ENA 	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • Allemagne • Belgique • France • Espagne • DUE
R.2. Le mécanisme de financement des collectivités est renforcé par un accroissement significatif des ressources financières transférées aux Collectivités Territoriales et les revenus générés par les Collectivités Territoriales	<p>30 % des ressources publiques sont gérées par les collectivités territoriales à l'horizon de 2018</p> <p>Accroissement du taux de recouvrement des ressources fiscales transférées aux CT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • Allemagne • DUE
R.3 La démocratie et la gouvernance locale sont renforcées (redevabilité de l'aide par les PTF et les CT vis-à-vis des populations)	<p>Fonctionnalité démocratique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des espaces de redevabilité et de concertation élus/citoyens (restitutions publiques, débats communaux, y inclus la participation des femmes et des représentants des groupes vulnérables) 2. fonctionnement des instances de concertation des collectivités 3. organismes gestionnaires des services publics des CT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mise en œuvre par CT • Alternance des membres des organismes gestionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • Allemagne • Belgique • Espagne • Pays Bas • DUE
R.4 Un accès plus efficace, équitable et sécurisé des ressources naturelles (eau, terre, etc.) est promu ainsi que leur gestion durable (GIRE, PDA, PNCC, PNPE, PNF),	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de commissions foncières appuyées • Pourcentage des terres nouvellement aménagées et attribuées aux ménages vulnérables, y compris femmes et jeunes 	<p>Registre des CRA Et rapports de la CPS (des projets/programmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • Allemagne • DUE • Espagne • Suède

« Santé et assainissement » - ZCO Nord – Région de Kidal			
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Bailleurs européens
Objectif spécifique	L'accès de la population de la région de Kidal aux services sanitaires et d'assainissement est amélioré		
R.1 La couverture géographique a augmenté avec une attention particulière aux zones déshéritées, peu peuplées, nomades ou enclavées	Taux d'utilisation des services (nc/hbt/an)	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • France⁵ • Espagne • Pays-Bas
R.2 Les soins et les services de santé sont mieux organisés au niveau de toutes les formations sanitaires pour faciliter leur accès aux patientes et patients.	Taux de disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCOM	SLIS	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • France⁶ • Espagne • Pays Bas
R.3 La prévention et la réponse aux urgences sanitaires liées aux catastrophes sont assurées de manière efficace pour minimiser la morbidité et la mortalité liées aux épidémies et catastrophes au sein des populations affectées.	Existence d'un dispositif de prévention et de réponse aux urgences liées aux crises, catastrophes, épidémies par région.	Rapport d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg • Pays-Bas⁷
R.4 Favoriser la création et le maintien d'un environnement sain dans les principaux centres de concentration des populations	Existence de stratégies et de plans communaux d'assainissement dans les principaux centres urbains de la région.	Rapport d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg

⁵ La France, l'Espagne et les Pays-Bas y contribuent au niveau national, mais pas nécessairement dans la région de Kidal.

⁶ Idem.

⁷ Idem.